

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4^{ème} trimestre 2022**
Séance du **10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Philippe LANGANNE
Karine FALCONNAT			Fabienne DREME	Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO			Yvan SONNERAT	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Carole BERNIGAUD				

Délibération	N°2022-86	CONVENTION REGLANT ACCUEIL D'UN APPRENTI POUR COMPLEMENT DE FORMATION
--------------	-----------	---

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

VU la demande de l'association Sport Léman de pouvoir compléter la formation d'un apprenti au sein des services municipaux périscolaires de la commune,

CONSIDERANT que ce complément de formation permettra de faire bénéficier les enfants d'activités sportives,

ENTENDU le rapport de M. l'Adjoint à la Vie Locale, selon lequel :

Le club de football de Sillingy recrute des apprentis BPJEPS spécialité Football organisé par SPORT LEMAN.

Afin de compléter sa formation pratique, le stagiaire doit effectuer des heures dans une structure périscolaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'accueillir M. Théo TRILLAUD, stagiaire BPJEPS, au sein de la direction de l'enfance et la jeunesse de la commune de Sillingy pour développer des activités sportives le jeudi pendant le temps méridien au périscolaire du chef-lieu.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-86	CONVENTION REGLANT ACCUEIL D'UN APPRENTI POUR COMPLEMENT DE FORMATION
--------------	-----------	---

Afin de déterminer le cadre d'intervention de l'apprenti pendant la durée de sa formation (jour, horaire, modalité de la mise à disposition), une convention est établie entre le club de football, la commune de Sillingy et l'apprenti.

La mise à disposition se fait à titre gratuit.

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver les termes du projet de convention à intervenir entre le club de football, la commune et l'apprenti
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	26		0		0

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 11/10/2022
De sa mise en ligne le : 12/10/2022

Mairie de Sillingy

